

Les Québécois auront plus facilement accès à un médecin

La Presse — MONTRÉAL

Les omnipraticiens ont évité une loi d'exception en acceptant les offres du gouvernement hier.

C'est une bonne nouvelle pour ceux qui n'ont pas de médecin de famille, puisque l'entente prévoit que les omnipraticiens ne seront plus limités dans le nombre de patients qu'ils voient.

Plus du quart des Québécois n'ont pas de médecin de famille. Certains parce qu'ils n'en veulent pas. D'autres parce qu'ils sont incapables d'en trouver un. Les offres gouvernementales acceptées hier prévoient le déplafonnement de la pratique des médecins dans les cabinets privés.

Plusieurs médecins arrêtaient de travailler pour éviter d'être pénalisés lorsqu'ils avaient atteint un plafond salarial fixé par le gouvernement, a déclaré hier le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), le Dr Renald Dutil. Dorénavant, ceux qui acceptent de suivre au moins 200 patients vulnérables ne seront plus soumis cette contrainte.

Les patients vulnérables sont les personnes âgées, les malades chroniques (comme les diabétiques) et les personnes

souffrant de problèmes de santé mentale.

«À Montréal, au-delà de 300 omnipraticiens subissaient des coupures dues à ces plafonds.

«On présume que ces médecins pourront augmenter leurs heures de travail, ce qui va se traduire par un peu plus d'accessibilité pour les patients», s'est réjoui le Dr Dutil.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, croit aussi qu'il s'agit d'une bonne nouvelle «Cette entente ouvre la porte à un accès aux médecins de famille plus facile pour les Québécois et un meilleur suivi de la clientèle», a-t-il déclaré.

L'entente avec les médecins omnipraticiens survient après des mois de négociations difficiles.

«C'est sans enthousiasme que notre conseil général a accepté en majorité ces offres», a d'ailleurs déclaré le Dr Dutil en annonçant le résultat du vote.

Au cours des deux dernières semaines, les médecins ont voté par la poste sur les offres du gouvernement. Près de la moitié des 7800 membres de la FMOQ ont participé à cette consultation. Ils se sont prononcés à 75 % en faveur de la ratification d'une entente.

Réunis en conseil général hier, les délé-

gués de la fédération ont ensuite accepté les offres gouvernementales, suivant la volonté de leurs membres.

Les omnipraticiens obtiennent une augmentation de leur rémunération de 8 % en six ans. C'est ce qui a été accordé aux employés de l'État et aux médecins spécialistes.

Une somme additionnelle de 54,5 millions est aussi prévue. Cette enveloppe est consentie pour de nouveaux services et le suivi des patients vulnérables. Les médecins qui pratiquent dans les cabinets privés, ceux qui s'occupent des patients âgés ou des malades chroniques ainsi que les médecins qui font les suivis de grossesse, sont les gagnants de cette entente.

La menace d'une loi d'exception n'a pas forcé l'acceptation des offres du gouvernement, a soutenu hier le Dr Dutil. «C'est la bonification des offres par la négociation qui a fait que les omnipraticiens ont majoritairement adopté ces offres», a-t-il lancé.

Plus tôt cette semaine, le gouvernement a imposé le bâillon et fait voter une loi d'exception pour régler le litige qui l'opposait aux médecins spécialistes. Les omnipraticiens risquaient le même sort s'ils n'acceptaient pas les offres.